



APPEL À PROJETS  
DEVOIR DE MÉMOIRE  
**2019**

Il y a 75 ans,

*La libération...*



SEINE-MARITIME  
- LE DÉPARTEMENT -

# Il y a 75 ans, *La libération...*

Depuis 2017, le Département de la Seine-Maritime a accentué sa politique mémorielle vers les jeunes générations pour développer la sensibilisation au devoir de mémoire par la réalisation d'une action culturelle. Le dispositif "appel à projets" a donc été créé.

Après une première édition générique en 2017 puis une deuxième en 2018, consacrée au centenaire de la Première Guerre Mondiale qui a soutenu une vingtaine de projets, l'édition 2019 porte sur les 75 ans de la Libération de la France débutée le 6 juin 1944 avec le Débarquement des forces alliées en Normandie.

Il est ainsi proposé aux jeunes de moins de 25 ans de réaliser une action sur cette thématique mémorielle libérant ainsi les consciences et les expressions artistiques et culturelles. Ceux-ci devront être encadrés par une structure habilitée à recevoir une subvention publique. Cet appel à projets s'adresse donc prioritairement aux collectivités territoriales, aux établissements scolaires, aux associations, aux compagnies artistiques amateurs ou bien encore aux structures sociales ou médico-sociales.

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur candidature avant le 1<sup>er</sup> février 2019 auprès de la direction de la culture et du patrimoine via l'adresse mail [patrimoine@seinemaritime.fr](mailto:patrimoine@seinemaritime.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante :

Département de la Seine-Maritime  
Direction de la culture et du patrimoine  
Hôtel du Département  
Quai Jean Moulin  
CS 56101  
76101 Rouen Cedex



## Informations pratiques —

L'ensemble des modalités de candidature est téléchargeable sur le site :  
[www.seinemaritime.fr/vos-services/culture-et-patrimoine.html](http://www.seinemaritime.fr/vos-services/culture-et-patrimoine.html)